

Et si l'on intégrait, progressivement, des crèches dans les écoles maternelles ?

■ L'idée émane de la Ligue des familles et du délégué général aux droits de l'enfant.

Et si l'on reprenait le fil de l'éducation depuis le début ? Il faut mettre le paquet sur les mille premiers jours d'un enfant, parce qu'ils constituent une base fondamentale pour son développement, plaident ensemble la Ligue des familles et le délégué général aux droits de l'enfant. Au cours de cette période, essentielle, entre 0 et 3 ans, les gamins apprennent tout : à bouger, à marcher, à baragouiner, à découvrir les relations sociales avec les copains...

Les acquisitions physiques, psychologique, affectives, sociales, cognitives et émotionnelles pendant les trois premières années de vie sont cruciales.

Plusieurs études montrent qu'en matière d'inégalités, tout se joue (déjà) avant l'école maternelle et que des interventions précoces auprès des enfants permettent de lutter efficacement contre le décrochage scolaire – et, plus tard, l'exclusion du monde de l'emploi.

Les recherches ont abouti à une autre conclusion qui doit aussi faire réfléchir les politiques, ajoutent la Ligue des familles et Bernard De Vos : les effets bénéfiques d'un accueil de qualité des tout-petits sont plus importants pour les enfants vivant dans un contexte de pauvreté.

En Belgique, l'âge de l'obligation scolaire sera abaissé à 5 ans (contre 6 aujourd'hui) à partir de la rentrée scolaire de septembre 2020. Le vote est intervenu mi-mars à la Chambre, après quinze ans de discussions. Il faut aller beaucoup plus loin et miser sur la

(toute) petite enfance, insistent la Ligue des Familles et l'"avocat des enfants". Les deux orga-

nisations réclament "*une vraie politique publique*" pour l'accueil de la petite enfance, à inscrire dans la prochaine déclaration politique de la Communauté française.

Instaurer une continuité

Leurs revendications prioritaires ? Une programmation plus ciblée des places en milieu d'accueil (lire ci-contre) et une révision de la participation financière des parents. Celle-ci doit être plus progressive par rapport aux tranches de revenus. Si la crèche coûte 11 % des rentrées d'un ménage, l'impact est plus rude pour une famille avec de revenus mensuels de 1 500 euros que pour des parents qui gagnent 5 000 euros.

Les deux organisations avancent une autre piste de réflexion : instaurer une continuité entre le préscolaire et le scolaire. La Suède en a fait l'expérience, fin des années 90. Un système a été instauré pour les enfants âgés de 1 à 6 ans, qui organise les missions d'accueil et d'éducation dans une structure commune.

Objectif : accroître l'accès à l'éducation préscolaire à tous les enfants, que leurs parents travaillent ou non. Résultat de cet investissement public important : la Suède a observé une amélioration des programmes scolaires et de l'offre éducative, le respect du développement de l'enfant et l'accessibilité des lieux d'accueil pour les familles.

Une source d'inspiration

La Belgique ne peut pas copier tel quel ce modèle. Mais elle peut s'en inspirer. Comment ? On pourrait assurer la continuité en confiant la gestion de la politique d'accueil et d'éducation du jeune enfant de 0 à 6 ans à un seul ministre, par exemple, suggèrent la Ligue des familles et Bernard De Vos.

Concrètement, une première étape consisterait à intégrer, progressivement, des petites crèches (de 14 places) dans les écoles maternelles pour mettre en place un système davantage intégré. Autre exemple : obliger chaque nouvelle école de devoirs à ouvrir un milieu d'accueil 0-3 ans dans ses locaux. Pour cer-

tains parents, le pas serait plus facile à franchir.

Annick Hovine

L'accueil de la petite enfance doit faire l'objet d'une vraie politique publique.

Places en crèche

Il faut mieux cibler
la programmation

Une place pour deux enfants.

La programmation de places d'accueil doit faire l'objet d'une vraie réflexion, plaident les deux organisations. Pour prétendre à un service universel, la répartition doit s'opérer en tenant compte des taux

de couverture dans les communes mais aussi de la spécificité et des besoins des familles.

Il faut des objectifs précis : un taux de couverture minimum de 50 % (1 place pour 2 enfants) par commune (ou zone géographique) et un taux de couverture minimum de 33 % (1 place pour 3 enfants) de structures qui pratiquent des tarifs en fonction des revenus des parents.

En deux temps. Les moyens devraient être concentrés prioritairement là où les objectifs de 33 % et de 50 % ne sont pas atteints. Ensuite, dans les communes où ces objectifs sont atteints mais où la demande n'est pas rencontrée. Il faudra encore corréler cette programmation à l'évaluation des demandes (exprimées et non exprimées).

An.H.